

**EXTRAIT DU REGISTRE** exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2019

**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N°13 :**MODIFICATIONS AU TABLEAU DES  
EFFECTIFS**Séance ordinaire du 25 Juin 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 25 Juin 2019

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35****Membres présents : 29****Absent : 1****Excusés : 5**

**Excusés avec procuration :** Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Bruno QUERE), Emmanuelle CHOIGNOT (à Claire LAYAN)

**Absent :** Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire :** Alain MARC

**DOSSIER N° 13 : MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

RAPPORTEUR : Virginie MONIER

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs au **1<sup>er</sup> juillet 2019** dans les conditions suivantes afin de tenir compte des besoins d'évolution des services.

**FILIERE CULTURELLE**

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Quotité</u>
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe sur le poste de professeur d'enseignement artistique (discipline percussions)	B	1	Suppression	Temps non complet 16/20 <sup>ème</sup>
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe sur le poste de professeur d'enseignement artistique (discipline percussions)	B	1	Création	Temps complet 20/20 <sup>ème</sup>

Il est proposé la modification de la quotité du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique (discipline percussions) au 1<sup>er</sup> septembre 2019 entraînant la suppression du poste à 16/20<sup>ème</sup> pour une création du poste à 20/20<sup>ème</sup>

**FILIERE SOCIALE**

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Quotité</u>
Puéricultrice de classe supérieure sur le poste de directrice de crèche familiale	A	1	Création	Temps complet
Puéricultrice cadre de santé sur le poste de directrice de crèche familiale	A	1	Suppression	Temps complet
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	Création	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>e</sup> classe sur le poste d'assistante éco-citoyenneté	C	1	Suppression	Temps complet

Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>e</sup> classe sur le poste d'auxiliaire de puériculture	C	1	Suppression	Temps complet
---	---	---	-------------	---------------

Il est proposé :

- **la création d'un grade de puéricultrice de classe supérieure sur un poste de directrice de crèche familiale à temps complet.**
- **la suppression d'un grade de puéricultrice cadre de santé sur un poste de directrice de crèche familiale à temps complet** suite au départ en retraite au 1<sup>er</sup> avril 2019 de l'agent occupant la fonction.
- **la suppression d'un grade d'auxiliaire de puéricultrice principal de 2<sup>ème</sup> classe sur un poste d'assistante éco-citoyenneté à temps complet** suite à la mobilité interne au 1<sup>er</sup> juillet 2019 de l'agent occupant la fonction sur un poste relevant de la filière administrative sur le grade vacant d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe.
- **La création poste d'Educateur de jeunes enfants à temps complet**, en remplacement d'un poste vacant d'auxiliaire de puériculture pour l'accompagnement du projet éducatif de la future éco-structure.
- **la suppression d'un grade d'auxiliaire de puéricultrice principal de 2<sup>ème</sup> classe sur un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet** suite à la démission au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de l'agent occupant la fonction.

## FILIERE TECHNIQUE

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Quotité</u>
Technicien sur le poste de chargé de mission énergie	B	1	Création	Temps complet
Agent de maîtrise principal sur le poste de responsable du bureau d'études	C	1	Suppression	Temps complet
Agent de maîtrise sur le poste de responsable transports et logistique	C	1	Suppression	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe sur les postes de gardien de cimetière, d'agent d'exploitation de salle de sport, d'agent de liaison et d'agent chargé d'office	C	4	Suppression	Temps complet
Adjoint technique sur le poste d'agent de médiathèque	C	1	Suppression	Temps non complet

Il est proposé :

- **la création d'un grade de technicien sur un poste à pourvoir de chargé de mission énergie à temps complet.**  
En cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire sur cet emploi permanent la collectivité pourra recourir à un agent contractuel conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.
- **la suppression d'un grade d'agent de maîtrise principal sur un poste de responsable du bureau d'études à temps complet** suite au départ en retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de l'agent occupant la fonction et à la mobilité interne sur le poste au 1<sup>er</sup> mai 2019 d'un agent titulaire sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- **la suppression d'un grade d'agent de maîtrise sur un poste de responsable transports et logistique à temps complet** suite à la mutation vers les services de Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> mai 2019 de l'agent occupant la fonction.
- **la suppression de quatre grades d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe sur des postes respectifs de gardien de cimetière, d'agent d'exploitation de salle de sport, d'agent de liaison et d'agent chargé d'office à temps complet** suite au décès en décembre 2018 et aux départs en retraite aux 1<sup>er</sup> novembre 2018, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet 2019 des agents occupant la fonction.
- **la suppression d'un grade d'adjoint technique sur un poste d'agent de médiathèque à temps non complet** suite à la démission au 1<sup>er</sup> avril 2019 de l'agent occupant la fonction.

**FILIERES SPORTIVE - ANIMATION – TECHNIQUE : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

<b>Poste</b>	<b>Cat</b>	<b>Nombre</b>	<b>Création/Suppression</b>	<b>Quotité</b>
Postes d'adjoint d'animation	C	30	Création	Temps complet
Postes d'Educateur des activités physiques et sportives	B	2	Création	Temps complet
Poste d'agent polyvalent d'accueil et entretien	C	1	Création	Temps complet

L'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi 2012-347 du 12 mars 2012 prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une période maximale de 6 mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Les postes suivants permettent de faire face à des besoins saisonniers :

- 30 postes d'adjoint d'animation pour les accueils de loisirs des 3-6 ans, des 6-9 ans de la Chêneraie et Jean Jaurès, et des 10-12 ans, IB 348
- 2 postes d'Educateur des activités physiques et sportives pour la piscine (MNS)
- 1 poste d'agent polyvalent d'accueil et entretien

Ainsi,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2313-3 ;

**Considérant** qu'en application de la loi du 26 janvier 1984 et du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des emplois permanents dans un objectif de transparence et de sincérité budgétaire ;

**Considérant** que l'ensemble des emplois ainsi créés répond aux besoins de la collectivité pour assurer la continuité et la bonne marche des services publics municipaux ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**30 voix POUR**  
**4 ABSTENTIONS (MMES LAYAN, CHOIGNOT, COLIN, M. ALVAREZ)**

**Article 1 :** Modifie le tableau des effectifs selon les conditions ci-exposées,

**Article 2 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Fait et délibéré le 25 juin 2019

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned above the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET

